



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Motifs de la décision

portant codification du décret n°2008-209 du 3 mars 2008 modifié relatif aux procédures applicables au traitement des combustibles usés et des déchets radioactifs provenant de l'étranger et diverses dispositions relatives aux décisions déconcentrées

NOR : TRER2109282D

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de la Transition écologique du 11/06/2021 au 01/07/2021. Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-aux-procedures-a2398.html?id_rubrique=4

1 contribution a été déposée sur le site. Les services de la DGEC en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note de la remarque reçue. Le texte finalement publié tient compte d'un ensemble d'observations, de remarques, de demandes, et d'arbitrages présentés ci-dessous :

1/ Modifications apportées suite à la consultation du public :

- La consultation du public n'a donné lieu qu'à une contribution qui n'a pas donné lieu à modification du projet de texte.

2/ Modification apportées suite à la saisine de l'Autorité de sûreté nucléaire

- Suite à la consultation de l'ASN, l'intitulé du projet de décret a été précisé. L'ASN a rendu un avis favorable sur le projet de texte, qui n'a pas eu à être modifié.

3/ Modifications apportées suite à l'examen par le Conseil d'État

- Le critère de nocivité a été précisé. Il est ainsi prévu que l'équivalence de nocivité soit appréciée sur le fondement d'un indicateur représentatif de leur radiotoxicité pour l'homme sur le long terme.
- Le décret renvoie à l'autorisation le soin de préciser les modalités de calcul de cet indicateur.